ISSN 0753-8707

#### TRIBUNE LIBRE DES ANCIENS DU M.R.P.

BULLETIN DE LIAISON DE L'AMICALE DU M.R.P. - 133 BIS. RUE DE L'UNIVERSITE PARIS 7 e - Tél. 47.05.84.51

PRIX:5F

#### LE PROBLEME YOUGOSLAVE

Pour comprendre le problème yougoslave il faut porter le regard dans un lointain passé.

De tout temps la région des Balkans a accueilli de nombreux peuples. De grands empires s'y sont succédé. Le dernier en date a été l'empire ottoman, qui a dominé cette région pendant plusieurs siècles. Cette domination était pesante mais efficace.

Elle a disparu par suite de la défaite subie par cet empire, aux côtés de l'Allemagne et de l'empire austrohongrois, en conclusion de la première guerre mondiale.

Ce sont les traités qui ont conclu cette guerre qui ont mis fin à la situation existant en Europe Centrale et dans les Balkans.

De nouveaux Etats ont été créés pour satisfaire les peuples inclus dans les 2 empires.

#### SOMMAIRE

Le Problème Yougosiave	1
La «cohabitation» est anti-constitutionnelle	2
Le déjeuner de l'Amicale	2
Quelques pistes	3
Le Gouvernement de Robert Schuman	4
Le Cabinet Robert Schuman	5
L'inflation ministérielle sous la V° Rép.	6
Maastricht : l'avenir nous sourit	6
Présence de l'Abbé Lemire	7 - 8
Chrétiens en résistance dans le Nord	8
Justice : Le mal est d'abord dans les têtes	9
Femmes d'Algérie	10
L'Aumonerie dans les maternelles	11
Rappel	11
Vient de paraître	12
Gouverneur dans le Pacifique	12
Bulletin	12
NAME OF THE PARTY	

De l'empire austro-hongrois sont nées l'Autriche, la Tchécoslovaquie et la Hongrie.

De l'empire ottoman, la Roumanie, la Bulgarie et la Yougoslavie. Encore celle-ci comprenait-elle un territoire, la Slovénie, issu de l'Autriche-Hongrie.

En raison des mélanges de peuples existant dans les 2 empires, les nouveaux Etats n'étaient nullement unitaires. Il y existait bien un peuple dominant, mais aussi de nombreuses minorités, souvent très importantes.

En Yougoslavie il est même permis de dire qu'il n'y avait que des minorités.

Et dans les nouveaux Etats se trouvaient réunies des races, des langues, des cultures et des religions très différentes.

Néanmoins le nouvel Etat Yougoslave se constitua et se maintint, malgré des convulsions diverses, d'abord sous un régime monarchique, puis sous forme républicaine et enfin sous la dictature communiste de Tito.

rudesse d'un régime communiste a pu masquer la complexité de la situation vougoslave mais elle ne l'a pas supprimée.

Comment alors établir la paix dans un tel pays? Il n'est pas sûr que ce soit en le disloquant, sous prétexte de satisfaire le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

Ce principe, excellent quand il

s'agit de l'appliquer à un peuple vivant seul sur un même territoire, sera très difficilement applicable à la Yougoslavie, où vivent ensemble plusieurs peuples mélangés depuis des siècles.

Il serait d'autre part étrange qu'au moment où l'Europe de l'Ouest trouve avantage à s'unir, l'Europe Centrale en général et la Yougoslavie en particulier puissent trouver avantage à se désunir.

L'établissement d'une « Communauté » entre des peuples, qui ont eu une si longue histoire « commune », serait assurément préférable.

Les modalités de cette communauté, assurant à chacun sa part de pouvoir et le respect de ses origines, devraient être recherchées.

Il serait très souhaitable que l'Europe de l'Ouest apporte son appui à une telle entreprise.

L'action très légitime actuellement menée en Yougoslavie pour porter secours à une population victime de la violence ne doit pas faire oublier la nécessité de rechercher une solution politique dans la direction indiquée cidessus.

Et ce pourrait être l'amorce d'une solution s'étendant à l'ensemble de l'Europe Centrale.

Belle perspective d'action offerte à l'Europe occidentale.

Jean Coville

# LA « COHABITATION » EST ANTI-CONSTITUTIONNELLE

Chacun connaît la maxime « la Lettre tue, l'Esprit vivifie». Nos hommes politiques auraient grand intérêt à la mettre en pratique, et plus particulièrement ceux qui se penchent sur les modifications à apporter à notre Constitution.

S'agissant de « cohabitation » la lettre de notre Constitution ne s'y oppose pas, mais quel en est l'esprit ?

Le Général de Gaulle en voulant cette constitution entendait donner davantage de pouvoir à l'Exécutif, et notamment au Président de la

La « cohabitation » est à l'opposé de cette orientation, car elle réduit considérablement les possibilités d'un Président cohabitant; c'est le gouvernement qui fixe la politique qui doit être menée; le président n'a plus qu'à donner son aval, même s'il n'est pas d'accord : le Président

est minimisé.

Il s'ensuit inévitablement un certain effacement du Président, même s'il n'entend pas demeurer inerte. Jamais le Général de Gaulle n'aurait toléré pareille situation: Aurait-il été possible d'imaginer celui-ci réduit à un rôle de semi figurant devant un gouvernement qu'aurait dirigé François Mitterand? Rien que de poser cette question on voit combien elle est ridicule, ce qui revient à dire que la cohabitation est à l'opposé de l'esprit qui a prévalu à la rédaction de notre Constitution. Et cela reste vrai quels que soient les partenaires.

Pour de Gaulle, s'il n'y avait pas accord entre le Président de la République et le suffrage universel, le Président devait en tirer la leçon; et c'est ce qu'il a fait de façon exemplaire quand le suffrage universel a repoussé le Référendum qu'il avait proposé sur la seconde assemblée

parlementaire.

Mais aujourd'hui nous avons un Président, qui se soucie fort peu de l'esprit de la Constitution : il s'accroche au pouvoir pour le pouvoir, comme un petit tabellion attaché à la lettre du texte et amoureux de la chicane. Il ne cherche qu'à faire admettre par l'opinion publique qu'il n'est pas question de partir et que par conséquent la cohabitation est inéluctable, même si les conséquences peuvent en être désastreuses pour la France et la Démocratie.

Une telle situation, qui pourrait se répéter dans les années à venir, commande de compléter la Constitution sur ce point pour interdire la

cohabitation.

Il suffit pour cela d'introduire une disposition nouvelle, aux termes de laquelle si le Président de la République ne donne pas son accord officiel à la politique qu'entend suivre une nouvelle majorité, issue d'élections législatives récentes, il doit «s'effacer» et permettre au Suffrage Universel de choisir un nouveau Président.

Ceci peut être fait au lendemain des prochaines élections législatives en complétant sur ce point le projet de réforme constitutionnelle

actuellement imaginée par Mitterand.

Louis BOUR Ancien député, membre de la Commission du Suffrage Universel.

#### LE DEJEUNER DE L'AMICALE 27 NOVEMBRE 1992

Autour du Président Alain POHER, en l'honneur duquel cette rencontre avait été organisée, le déjeuner du 27 novembre réunissait 120 membres de notre Amicale.

Parmi eux se trouvaient ceux et celles qui ont travaillé a construire le Mouvement et à assurer ses succès (En 1946, il fut le premier parti de France): les militants et militantes entièrement dévoués à la «cause»,; les anciens élus nationaux, départementaux, municipaux et, notamment, ceux d'entre eux qui ont exercé des responsabilités ministérielles ou européennes, tels Pierre PFLIMLIN et Pierre-Henri TEITGEN.

Ceux des membres de l'Amicale qui ont été empêché de participer (90 d'entre eux s'étaient excusés, en particulier, Robert LECOURT, en raison de son étét de santé ainsi que Maurice SCHUMANN et Jean LECANUET, retenus par d'autres obligations) peuvent avoir quelques regrets car ces retrouvailles étaient fort sympathiques, à en juger entre autres par l'opinion d'une invitée canadienne, qui travaille depuis quelques années sur une thèse relative aux femmes dans la politique et qui a déjà rencontré, pour ses travaux, un certain nombre d'anciennes militantes du M.R.P.

Le soleil éclairait la salle du Centre International de séjour de Paris, 6 av. Maurice Ravel, où était servi ke déjeuner, lorsque les convives y pénétrèrent. Ils étaient accueillis par notre Président Robert PRIGENT et se répartissaient entre les différentes tables, selon les affinités de chacun.

L'ambiance ne pouvait être que sympatique et joyeuse : Joie de revoir des amis perdus de vue parfois depuis plusieurs années; plaisir d'évoquer des souvenirs de campagnes électorales et de parler de ceux et celles que l'on y a rencontrés; satisfaction aussi de rappeler les efforts engagés pour mener dans notre payx une politique économique, sociale et familiale dont nous devons toujours être fiers; joie, enfin d'honorer l'un des nôtres, le président Alain POHER, qui dans les différents postes qu'il a occupés, et, notamment dans celui de Président du Sénat, et dans les fonctions intérimaires de Président de la République, a fait preuve de qualités remarquables d'homme d'Etat.

En un temps où la grandeur de la politique est méconnue, où ses représentants sont incompris et, parfois méprisés, il nous apparaît conforme à la vérité de rappeler - plusieurs historiens l'ont d'ailleurs reconnu - que l'honnêteté, le courage, le désintéressement étaient de mise au M.R.P.

En fin de repas, Jean CAYEUX, suppléant comme Président de l'Amicale Robert PRIGENT, obligé de partir prématurément, par suite d'obligations familiales, donnait la parole à quelques orateurs chargés d'exprimer au Président Alain POHER les sentiments d'affection et de reconnaissance de tous les membres, présents ou absents de l'Amicale.

André FOSSET, sénateur des Hauts de Seine, rappelait le rôle joué au Sénat par celui qui fut, pendant 24 années son Président. Puis Jacques MALLET, ancien député européen, et l'un des spécialistes des problèmes européens au sein du M.R.P. soulignait l'action qui fut celle du Président Alain POHER, en matière de construction européenne, aussi bien pendant la période où il était Président de l'Assemblée Européenne, qu'en dehors de cette période.

Le Président Pierre PFLIMLIN rappelait, tout d'abord, ses premières rencontres avec Alain POHER sur le plan européen, en un temps où

certaines personnalités européennes ne connaissaient le M.R.P. que comme le « Parti d'Alain Poher ».

Il rappelait également ce que furent les premiers contacts du M.R.P. avec les responsabilités gouvernementales et faisait remarquer, à ce propos, qu'il fallait, alors, avoir fait ses preuves avant d'accéder aux responsabilités ministérielles.

En conclusion, Pierre PFLIMLIN confiait à ses amis, qui l'écoutaient attentivement, qu'après avoir abandonné ses différents mandats, il se considérait désormais comme «redevenu un simple militant».

Il restait à l'Amicale à accomplir un geste de reconnaissance à l'égard de l'ancien Président qui, depuis la création de notre Amicale, nous a accueillis, chaque année, au Palais du Luxembourg, à l'occasion de notre Assemblée Générale, avec une grande cordialité et une grande générosité.

Pour concrétiser cette reconnaissance, le bureau de l'Amicale avait décidé de lui offrir un souvenir et, connaissant ses goûts de collectionneur de roches (rappelons qu'il est Ingénieur des Mines) le choix s'était porté sur une pierre de collection. C'est ainsi qu'en fin de repas lui était remise une sphère de diverses couleurs taillée dans une roche de Madagascar appelée «anhydride» comme étant composée de sulfate de calcium déshydraté.

Nous souhaitons que notre ami puisse regarder cet objet pendant de nombreuses années, en pensant aux anciens militants du M.R.P.

Enfin nous souhaitons, qu'en 1993 puisse être organisé de nouveau un déjeuner amical et que celui-ci remporte le même succès que les deux précédents ayant eu lieu en 1991 et 1992.

#### **QUELQUES PISTES**

Pour redresser la France il faudra un énorme effort qui demandera beaucoup de temps.

Nous traçons ci-après quelques pistes pour parvenir au but.

La France a perdu ce qui faisait sa force : elle ne croit plus en elle.

D'ailleurs dans les écoles on n'enseigne même plus ce qu'est la France, ni même sa langue.

L'école est un désert, d'où très nombreux sont ceux qui sortent sans savoir ni lire, ni écrire, ni compter.

La première réforme à accomplir est celle de l'Education Nationale, sous toutes ses formes, y compris l'enseignement professionnel.

Elle sera difficile, mais nullement impossible si une volonté intransigeante se manifeste. Tous les moyens en sont connus. Seule a manqué jusqu'à présent la volonté politique de les appliquer.

Puissent les nouveaux élus de mars prochain avoir cette volonté!

La seconde réforme capitale à accomplir est celle de l'Etat.

En France l'Etat accapare des activités multiples qui ne sont pas de son ressort.

Par contre il n'accomplit pas ou fort mal celles qui lui reviennent par dessus tout : la justice et la sécurité.

A l'évidence une réforme fondamentale s'impose dans ces deux domaines.

Les moyens de la justice et de la sécurité doivent être considérablement renforcés.

Par contre l'Etat n'a nul besoin d'être banquier, distributeur de gaz et d'électricité, transporteur ferroviaire ou aérien, industriel ou commerçant.

Il faut lui retirer ces activités, qui

coûtent très cher aux contribuables, c'està-dire à tous les Français.

Examinons la situation de ces contribuables. Elle n'est pas brillante. Ils paient de très lourds impôts, certains qu'ils connaissent, d'autres qu'ils ne connaissent même pas.

Croyez-vous que le français qui achète une baguette de pain, une boîte de sucre ou une botte de poireaux sache qu'il paie un impôt en faisant ces achats? C'est pourtant le cas par l'intermédiaire de la T.V.A.

Cet impôt dissimulé, pour ne pas dire frauduleux, est particulièrement répugnant puisqu'il frappe de la même façon tous les acheteurs, quelles que soient leurs ressources.

Le plus petit salarié paie ainsi, sans le savoir, des milliers de francs d'impôt indirect chaque année.

A défaut d'une suppression impossible la diminution de l'impôt indirect est une réforme indispensable.

Elle pourrait d'ailleurs être partiellement compensée par l'extension de l'impôt direct à ceux qui en sont dispensés et qui, en payant un impôt bien moins lourd que la T.V.A., deviendraient des citoyens comme les autres.

Le salarié payé au S.M.I.C., soit 50.000 francs par an, pourrait payer un impôt direct minuscule et pour ainsi dire symbolique d'un millième, soit 50 francs.

Tous les petits salaires et revenus devraient être très légèrement imposés.

Progressivement les salaires et revenus moyens le seraient davantage, mais sans excès.

Seuls les salaires et revenus importants paieraient des impôts élevés. Encore ceux-ci ne devraient-ils pas apparaître comme des spoliations.

Les vedettes de la finance, de l'industrie, du sport ou du spectacle

doivent certes contribuer aux dépenses de l'Etat mais ne doivent pas être abusivement spoliées par lui.

Réduisons progressivement cet Etat accapareur à son vrai rôle.

Alors la France, actuellement étouffée, retrouvera sa vigueur et son élan.

Les entreprises, libérées du carcan étatique, créeront des emplois et le chômage diminuera progressivement.

Le vrai rôle de l'Etat est d'assurer l'ordre et la sécurité, de favoriser les activités bénéfiques, sans les exercer lui-même, de faire échec aux activités nocives et de venir en aide aux victimes des activités de toutes sortes, en déclarant la guerre à la misère.

Alors l'Etat retrouvera l'estime des Français.

Jean Coville

RECHERCHES SUR LES

DEMOCRATES-CHRETIENS

FRANÇAIS ET L'EUROPE

(1944 - 1992)

Dans le cadre de ses travaux de thèse sur les démocrates-chrétiens français et la construction européenne, M. Marc LE DORH, étudiant en doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, serait heureux de recevoir témoignages et Infor-mations de nos lecteurs.

M. LE DORH 90 bis av. de Versailles 75016 PARIS Téléphone : 42.34.23.02

### 1993, année Schuman LE GOUVERNEMENT DE ROBERT SCHUMAN (1947 - 1948):

15 ministres, 8 secrétaires d'Etat

1993 marque le trentière anniversaire de la mort de Robert Schuman.

Voilà un demi-siècle - 45 ans exactement -, Robert Schuman (1886 - 1963), à l'âge de 60 ans, s'installait à l'Hôtel Matignon, en qualité de Président du Conseil, pour huit mois (24 novembre 1947 - 28 juillet 1948), appelé par le président Vincent Auriol, pour succéder au cabinet Paul Ramadier (22 janvier - 24 novembre 1947) dans lequel le député de la Moselle (issu de la Chambre bleuhorizon de 1919) siégeait comme ministre des Finances.

Il faillit même y retourner six semaines plus tard, après le bref intermède du ministère André Marie (26 juillet - 5 septembre 1948). Il constitua un second cabinet Schuman qui donna sa démission 48 h après, le soir même du débat à l'Assemblée sur la composition de son gouvernement mort-né.

Le premier cabinet Schuman, deuxième ministère de la IV° République, ne comprenait que 15 Ministres, 8 Secrétaires d'Etat et 4 Sous-Secrétaires d'Etat, cette dernière fonction ayant disparu sous la V° République, bien que fort utile pour préparer de jeunes élus aux responsabilités ministérielles.

Le fait est à souligner. On pourra le comparer avec l'inflation des effectifs ministériels pléthoriques d'aujourd'hui: Le gouvernement Bérégovoy, présenté comme « resserré », compte tout de même 43 ministres (3 ministres d'Etat, 17 ministres, 6 ministres délégués, 16 secrétaires d'Etat). Record battu en 1988 par Michel Rocard: 49 ministres!

Le MRP était représenté dans le cabinet Schuman par six ministres dont, pour la première fois une femme, l'avocate marseillaise Germaine PoinsoChapuis (Santé Publique et Population), solidement entourée de Georges Bidault (Affaires étrangères), Pierre-Henri Teitgen (Forces armées), Pierre Pflimlin (Agriculture), Paul Coste-Floret (France d'outre-mer), ainsi que trois Secrétaires d'Etat : Pierre Abelin (Présidence du Conseil), Pierre Schneiter (Affaires allemandes et autrichiennes), Joannès Dupraz (Marine) et deux Sous-Secrétaires d'Etat : Jacques Augarde (Affaires musulmanes) et Yvon Coudé du Foresto (Agriculture), conseiller de la République.

Se battant sur deux fronts contre un PC puissant et un RPF naissant, ce gouvernement de coalition de type « 3° force » comptait également pour la SFIO cinq ministres et quatre secrétaires d'Etat, ainsi que deux Indépendants et deux Radicaux.

Il n'y avait aucun ministre communiste. Ils avaient déjà été écartés quelques mois avant dans le précédent gouvernement de Paul Ramadier, alors que le PCF siégeait au gouvernement provisoire (1944 - 1945). Le gouvernement Schuman dut faire face courageusement à la vague de violentes grèves insurrectionnelles fomentées par PCF-CGT et réprimées fermement par Jules Moch (SFIO), ministre de l'Intérieur, qui mania la trique allégrement.

En queue de la liste ministérielle, dans l'ordre protocolaire, deux ministres, alors peu connus, mais qui firent par la suite une belle carrière jusqu'au sommet de l'Etat: René Coty (Indépendant), ministre de la Reconstruction-Urbanisme et François Mitterrand (UDSR), jeune ministre des Anciens combattants et victimes de la guerre.

Au cabinet Schuman qui donna sa démission le 19 juillet 1948 succéda le

premier ministère d'Henri Queuille (rad.-soc.) dans lequel Robert Schuman fut appelé pour la première fois aux Affaires étrangères, portefeuille où il s'illustra en 1951 comme fondateur de la CECA, socle de l'Europe communautaire, première pierre de la réconciliation franco-allemande six ans après la fin de la seconde guerre mondiale.

En marge d'une longue et féconde carrière politique, ajoutons que son procès en béatification introduit par l'évêque de Metz le 9 mai 1990, est en cours d'instruction canonique à Rome, à partir du dossier réuni par les Bénédictins, trente ans après sa mort à la suite d'une promenade solitaire dans les bois de Scy-Chazelles (Moselle), commune où il repose sous la sobre dalle d'une chapelle.

Bienheureux Robert Schuman! Curieux destin pour cet humaniste nourri d'une double culture, réintégré à 33 ans dans la nationalité française. Catholique intransigeant, homme placide, modeste, effacé, sans malice ni ambition, discret, voire taciturne, célibataire impénitent au crâne dénudé et rougissant, il était économe de ses mots, de ses deniers comme de ceux de l'Etat. Lorrain né au Grand Duché, il observait lentement avec son accent rhénan-luxembourgeois : « La République est pauvre ... J'entends les discours. J'attends les recettes ». Ou encore: «Au Conseil des ministres, les voix ne se comptent pas, elles se pèsent! »

Ce parlementaire chevronné, réélu durant plus de quarante ans, était un finaud de la politique doublé d'un visionnaire têtu et pragmatique. Il est entré dans l'histoire : celle de la Lorraine, celle de la France, celle de l'Europe. Il reste l'honneur du MRP.

Georges VERPRAET

#### CABINET ROBERT SCHUMAN

Président du Conseil Robert Schuman (D)		(à partir du 26 novembre 1947)	
		S. S. d'Etat (Affaires économiques)	Félix Gaillard (D)
S. d'Etat (Présidence du Conseil	Pierre Abelin (D)	(à partir du 26 novembre 1947)	
S. d'Etat (chargé de la Fonction	o didhere necum	Industrie et Commerce	Robert Lacoste (D)
publique et de la Réforme	a. ngi ai sa temana u	n - Aphough nancy you it at 1	n - 186 an arugab an 185
administrative) (à partir du 26 novembre 1947)	Jean Biondi (D)	S. S. d'Etat (à partir du 26 novembre 1947)	Jean Moreau (D)
S. d'Etat (Postes, Télégraphes et		Agriculture	Pierre Pflimlin (D)
Téléphones)	Eugène Thomas (D)		
(à partir du 26 novembre 1947		S.S. d'Etat (à partir du 26 novembre 1947)	Yvon Coudé du Foresto (s) (3)
S.S. d'Etat	Jacqyes Augarde		
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice	André Marie (D)	Education nationale	Marcel-Edmond Naegelen (D)
Affaires étrangères	Georges Bidault (D)	19 (5411)	Edouard Depreux (D) (à partir du 12 février 1948)
S. d'Etat (Affaires allemandes			
et Autrichiennes)	Pierre Schneiter (D)	S.S. d'Etat (Enseignement technique)	André Morice (D)
Intérieur	Jules Moch (D)	(à partie du 26 novembre 1947)	
Forces armées	Pierre-Henri Teitgen (D)	France d'outre-mer	Paul Coste-Floret (D)
S. d'Etat (Guerre)	Paul Béchard (D) (jusqu'au 26 janvier 1948)	Travaux publics et Transports	Christian Pineau (D)
25.	Max Lejeune (D) (à partir du 12 février 1948)	Travail et Sécurité Sociale	Daniel Mayer (D)
450	(a para sa 12 10 mon 15 10)	Santé Publique et Population	Germaine Poinso-Chapuis (D)
S. d'Etat (Marine)	Joannès Dupraz (D)	AL NOT BUT 2	and OAGHIST reunnist
S. d'Etat (Air)	André Maroselli (D)	Reconstruction et Urbanisme	René Coty (D)
,		Anciens combattants et Victimes	
Finances et Affaires économiques	René Mayer (D)	de la guerre	François Mitterrand (D)
S. d'Etat (Budget)	Maurice Bourgès-Maunoury (D)	100 3 11	

### LA CONSTRUCTION EUROPENNE PAR LE TIMBRE-POSTE

Lors de notre repas amical du 27 novembre dernier, au Centre International de séjour à Paris, notre ami Pierre PFLIMLIN, ancien Président du Conseil de l'Europe, a déclaré, rendant hommage au Président Alain POHER, que fiers de nos actions passées, nous ne devions pas nous considérer comme des Anciens Combattants mais, au contraire, affirmer notre foi en notre idéal humaniste et européen.

Ayant applaudi cette affirmation, je suis en mesure de faire rayonner notre conception sur la construction européenne par la philatélie. Aussi, je lance un appel à tous nos Amis, Anciens du M.R.P., qui désirez promouvoir l'Europe d'une façon vivante et historique, lors de vos manifestations locales.

En effet, je vous propose de présenter tous les travaux du Conseil de l'Europe en 14 Panneaux de 1 M², sur la période de 1945 à nos jours. S'y ajoutent éventuellement, 29 Panneaux de présentation « EUROPA », timbres émis par les Administrations européennes, qui chaque année proposent un thème différent.

Ayant été médaillé, à diverses

reprises, pour cette présentation dans les salons philatéliques, je suis persuadé que celle-ci serait de nature à véhiculer notre persistante vocation européenne auprès des visiteurs jeunes et moins jeunes par un moyen agréable et instructif.

Contactez-moi.

Raymond GERARD

Ancien Conseiller Municipal M.R.P. 67 Avenue Aristide Briand 94110 ARCUEIL Tél. 47 35 93 71

# L'INFLATION MINISTERIELLE SOUS LA V° REPUBLIQUE (1959 - 1992)

Le tableau ci-dessous dénombre les effectifs de ministres, ministres d'Etat, ministres délégués et secrétaires d'Etat, depuis les débuts de la cinquième République, au moment de la formation du gouvernement hormis celui de M. Jacques CHIRAC qui figure dans sa dernière composition. Le nombre total comprend le Premier ministre.

Gouvernements		Total	1	nistres t d'Etat)	Ministres délégués	Secrétaires d'Etat
Pierre BEREGOVOY Michel ROCARD Michel ROCARD II Jacques CHIRAC Laurent FABIUS Pierre MAUROY III Pierre MAUROY I Pierre MAUROY I Raymond BARRE III Raymond BARRE II Raymond BARRE II Jacques CHIRAC-bis Jacques CHIRAC Pierre MESSMER III Pierre MESSMER II Pierre MESSMER II J. CHABAN-DELMAS M. COUVE DE MURVILLE Georges POMPIDOU III Georges POMPIDOU II Georges POMPIDOU I	(1992) (13.5.88) (28.6.88) (20.3.86) (17.7.84) (22.3.83) (22.6.81) (21.5.81) (31.3.78) (29.3.77) (29.9.76) Janvier 76) (17.5.74) (17.2.74) (3.4.73) (5.7.72) (20.6.69) (11.7.68) (6.4.67) (8.1.66) (18.11.62) (14.4.62)	43 42 49 42 43 43 44 43 39 40 36 44 38 29 38 30 39 31 29 28 28 30 27	20 18 21 14 16 14 26 24 19 13 16 16 15 21 16 16 20 16 20 19	(3) (4) (4) (1) (1) (5) (5) (3) (2) (1) (3) (2) (3) (4) (5) (3) (4) (5) (4)	6 8 10 14 6 8 8 6 1 1 1 - - - 3 2 2 1 1 1 2	16 15 17 13 20 20 9 12 18 25 18 27 21 13 16 10 20 12 7

#### MAASTRICHT: l'avenir nous sourit

Le rêve prémonitoire de Robert Schuman continue à prendre forme : Le Traité de Maastricht viendra, s'il est ratifié, consacrer dès le 1er janvier 1993, la « Communauté Européenne » (et non plus seulement la C.E.E.).

Pour la France, il s'agit d'un véritable défi, qui la place ainsi à une période charnière de son histoire.

Ce Traité, dont beaucoup parlent et que peu en définitive connaissent réellement, représente une véritable architecture constitutionnelle pour l'Europe.

Pour nous, Amis et héritiers

spirituels et moraux de Robert Schuman, Maastricht est le métier qui permet de tisser les liens entre les Etats membres et leurs peuples, en organisant de manière cohérente et solidaire leurs relations, dans un contexte qui ne sera plus seulement du ressort de l'Acte Unique, ni du champ des échanges de biens, des capitaux, des services, de la libre circulation.

L'Union Européenne garantira la paix, par la création de la citoyenneté européenne, favorisera la prospérité des Etats par l'union économique et monétaire dotée d'une monnaie unique.

Désormais, nous pourrons bénéficier d'une politique étrangère et de sécurité commune, d'une politique de défense commune.

Méfions-nous des compor-tement frileux, ou des querelles partisanes qui seraient de nature à freiner ce processus : l'Union Européenne s'en trouverait altérée, la France en ressortirait affaiblie.

Même si le texte ébauché à Maastricht suppose quelques efforts et comporte quelques risques, le jeu en vaut la chandelle : les moyens sont donnés à tous les Etats membres de prendre rang dans le concert des nations et d'œuvrer pour la liberté et la paix dans le Monde.

Raymond DŒRFLINGER.

## PRESENCE DE L'ABBE LEMIRE



«Présence de l'Abbé Lemire», tel est le titre du bulletin dont l'association de ce nom vient de sortir le premier numéro bi-annuel. Celle-ci, fondée récemment. assure la gestion du musée rappelant la vie, l'œuvre et l'époque du prêtre démocrate, à Vieux-Berquin où il naquit en 1853. Elle veut aussi faire mieux connaître la pensée de l'illustre député-maire d'Hazebrouck, pensée toujours actuelle en plus d'un point, comme le rappelle le président André Diligent. Maurice Schumann, de l'Académie française, évoque ses souvenirs sur l'Abbé Lemire. L'association présente ses objectifs : développement du musée, création d'une bibliothèque et d'un centre de recherche, préparation de manfestations publiques. Le bulletin s'achève avec une biographie de l'Abbé Lemire.

En vente 30 F. à l'Association, 1 rue de la Mairie, 59232 Vieux-Berquin, et à «L'Indicateur», 45 bd Lemire, 59190 Hazebrouck. Le musée Abbé Lemire est ouvert tous les premiers dimanches du mois, de mai à septembre inclus, de 15 à 19 h., et pour les groupes tous les jours de l'année sur rendez-vous. S'adresser en mairie, tél. 28.42.70.07.

#### Le mot du Président

Il est des hommes dont la vie est à elle seule un message et dont l'œuvre, longtemps après leur mort, ne cesse de nous interpeller.

L'Abbé LEMIRE est de ceux-là.

En un temps où trop souvent dans la vie publique les jeux subalternes empêchent la réflexion sur les choix fondamentaux, nous pouvons avec raison nous inspirer de ses paroles:

« Je ne suis pas né pour l'opposition , pour l'aigreur, pour la haine, pour les rancunes, et volontiers je répète le vieux mot d'Antigone, qui est un mot humain : Je suis né pour chercher les choses qui unissent et non celles qui divisent » :

Aussi tolérant pour les autres que fidèle à ses propres convictions, souvent incompris mais toujours déterminé, il lutta toute sa vie pour quelques idées simples. On n'imagine plus maintenant combien la réconciliation entre l'Eglise et la République fut une œuvre de longue haleine et combien, tantôt obscurément, tantôt avec éclat, l'Abbé LEMIRE y contribua.

Avec les « abbés démocrates», avec les débuts difficiles du syndicalisme chrétien, avec le Sillon, beaucoup de militants se levèrent, afin de poursuivre et d'amplifier le même combat, pour la même cause. Eux aussi s'étaient interdit la résignation, devant une société réputée chrétienne, mais dans laquelle le peuple s'était largement détourné de l'Eglise. Et cela leur était insuppportable.

Depuis un siècle et demi on oppose souvent les idées de progrès au respect de la tradition. L'Abbé LEMIRE, lui, s'efforçait de tracer des convergences. Il déploya beaucoup d'activités et d'imagination pour promouvoir les lois sur la protection sociale : allocations familiales, assistance médicale gratuite, travail des enfants, repos hebdomadaire. Toujours à la pointe du combat pour le progrès social, il défendit avec autant de passion les valeurs qui lui paraissaient fondamentales et en premier lieu la famille.

A notre époque, tout le monde s'accorde à reconnaître, parmi les grands échecs de notre société contemporaine, ceux du logement et de l'environnement. Que dire aujourd'hui avec l'explosion d'une urbanisation sauvage! L'Abbé LEMIRE, déjà, se

battait pour que chaque famille possède ce qu'il appelait « son vêtement de pierre » c'est-à-dire sa maison entourée de quelques arpents de terre pour son enracinement et son épanouissement.

Vision modeste peut-être mais prophétique, d'un homme qui s'opposait déjà à nos «modernes » fourmilières humaines, avec les dégâts de toutes sortes qu'il faut aujourd'hui réparer.

La lecture de l'œuvre magistrale que lui a consacré Jean-Marie MAYEUR nous montre que son action comme son œuvre méritent réflexion, recherches et approfondissement (1)

Et c'est pourquoi nous invitons à grossir nos rangs tous ceux qui, attirés par le message de l'Abbé Jules LEMIRE, refusent le désespoir, il y a toujours des injustices à combattre, une société plus chaleureuse à construire, des ponts à jeter entre les individus, entre les groupes, entre les peuples.

Le Président André DILIGENT

(1) J.M. MAYEUR. Un prêtre démocrate, l'Abbé Lemire, CASTERMAN, Tournai, 1968, 698 p. En vente au Musée, à Vieux-Berquin.

# TÉMOIGNAGE Une référence morale et civique

J'avais quinze ans à peine quand, dans les tout derniers jours de 1926, j'ai vu pour la première fois l'Abbé LEMIRE. Il était sagement assis à son banc mais souriait avec une douceur dont j'ai gardé souvenance. La scène se passait bien entendu au Palais Bourbon, tard dans la matinée. J'avais accompagné un camarade, neveu d'un vieux parlementaire. Qui était à la tribune ? Raymond Poincaré en personne. Je prenais ma première leçon d'éloquence parlementaire. En quittant la Chambre des députés, j'eus la surprise de voir l'Abbé en conversation cordiale avec Henri Groussau qui passait pour être un de ses principaux adversaires. J'ai souvent pensé depuis lors à ce témoignage de convivialité. Député, puis sénateur catholique du Nord, j'avais eu sous les yeux un témoignage auquel j'attribuais d'instinct la valeur d'un enseignement. Un peu moins de vingt ans plus tard, ma vocation parlementaire s'éveilla. Dès le début de ma première campagne électorale, j'eus le privilège de lire - sur la recommandation du cher Louis Blankaert, professeur aux facultés catholiques de Lille, qui devait mourir le jour même de son élection - l'admirable livre consacré par Jules Lemire à l'Abbé Dehane. J'ose dire que, sans cet ouvrage, je n'aurais peut-être jamais appris à transcender les clivages surannés, à chercher obstinément les points de convergence ou les communs

dénominateurs, bref à tenter de rester discrètement chrétien dans la vie publique. Les confidences recueillies par la suite m'ont révélé que l'Abbé Lemire était toujours demeuré stoïque et charitable sous les attaques redoublées, violentes, venimeuses sous lesquelles on essaya vainement de l'accabler. Cet exemple ne fut pas pour moi des moins précieux. Heureux ceux qui peuvent joindre l'action à la parole! Le député d'Hazebrouck ne pouvait prévoir qu'une nouvelle guerre, une nouvelle invasion, une nouvelle occupation révèleraient le caractère prophétique de ses fameux « Jardins ouvriers ». Nous constatons aujourd'hui que, soixante-cinq ans après sa mort, l'Abbé Lemire est plus que jamais une référence morale et civique.

Un jour d'orage, conduit devant sa statue par la fidélité nostalgique de quelques amis, j'ai prononcé ces quelques mots : « nous vous remercions d'avoir vécu ». Mais j'aurais dû dire : « nous vous remercions d'être encore vivant ».

Maurice SCHUMANN, de l'Académie française président d'honneur de l'Association Présence de l'Abbé Lemire.

Les spécialistes des sciences

#### CHRETIENS EN RESISTANCE DANS LE NORD

A propos de l'affaire Touvier, les médias ont dit un peu n'importe quoi. C'est d'abord au cardinal Decourtray qu'il faut rendre hommage. En osant chercher la vérité dans un « Touvier et l'Eglise », il suscite une entreprise sans précédent, une grande première. Fera-t-il des disciples dans les institutions séculières et politiques ?

Il vrai que, dans sa quasi-unanimité, l'épiscopat rallia Vichy, invoquant le respect du pouvoir établi et pratiquant l'attentisme jusqu'à la fin de la guerre.

Mais il est aussi juste de rappeler que, face à la collaboration et au totalitarisme nazi, certains évêques ne se résignèrent pas : ceux de Clermont-Ferrand, Montauban, Rennes, Rouen, Toulouse. Ce dernier, Jules-Géraud Saliège, alors paralysé, proclamait le 23 août 1942 : « Les Juifs font partie du genre humain. Ils sont nos frères comme tant d'autres ».

Et l'Eglise ne saurait être réduite à sa hiérarchie, le concile Vatican II l'a exprimé. De nombreux chrétiens, prêtres et laïcs ont réagi. Qu'on ne nous parle pas de démission collective! Les quelques noms de chez nous, dont le souvenir est évoqué ci-dessous, n'étaient ni exception ni marginalité.

- BLANCKAERT Louis Professeur de droit constitutionnel à la « Catho » (1902 1945 » . Dès 1940, il confectionne les premiers tracts hostiles à l'occupant et au régime de Vichy.
- BONPAIN René Vicaire à Rosendaël (1908 1943). Fusillé au fort de Bondues. Peu avant son exécution, il écrit à ses parents : « Je demande instamment qu'aucune pensée de vengeance contre qui que ce soit ne s'élève, même pas dans vos cœurs ».
- CATRICE Jean Industriel à Roubaix (1903 1979) participe, dès août 1940, à la prise en charge des centaines de soldats alliés bloqués dans la région avant de lancer le Rassemblement des Résistants d'Inspiration Chrétienne (R.I.C.)
- DEFAUX Jules Généraliste dans les quartiers ouvriers de Lille (1885 1977). Ce « médecin des pauvres » cache des Juifs et des Communistes. C'est chez lui, en novembre 1943, qu'est constitué le Comité départemental de Libération.
- DELFOSSE Georges Ouvrier du gaz à seize ans puis député-maire de Lambersart (1921 1988) fait partie d'un réseau d'hébergement d'aviateurs Anglais, aide au sabotage de locomotives et combat comme lieutenant des F.F.I.
- DESCAMPS Eugène Apprenti à douze ans puis syndicaliste (1922-1990). Membre de la J.O.C. (1935) refractaire au S.T.O., distribue les « cahiers du Témoignage Chrétien » et participe à la création des Jeunes Chrétiens Combattants.
- HENAUX Marcel Avocat au barreau de Lille, militant de l'Association Catholique de la Jeunesse Française (1909 1945). Résistant dans plusieurs mouvements, embarqué à bord du « Train de Loos », il meurt d'épuisement à Dachau, après avoir fait entonner à ses compagnons :

« Courage, mes freres, la liberté viendra ».

Les chrétiens ont combattu aux côtés de ceux qui ne croyaient pas au ciel, manuels ou intellectuels, femmes et hommes venus d'idées opposées et d'horizons différents. A tous, nous devons notre liberté. L'oublier, ce serait les trahir.

Pierre KERLEVEO.

### JUSTICE: LE MAL EST D'ABORD DANS LES TETES

Premièrement, l'institution judiciaire se meurt de pauvreté. Les magistrats n'ont ni les rémunérations, qui leur permettent de tenir sereinement leur rang, ni les movens quotidiens de travail qui assurent leur activité: locaux, collaborateurs, équipement bureautique, etc. L'effort engagé par le gouvernement Chirac (rémunération des magistrats, création de postes) n'a pas été poursuivi par ses successeurs. Seule la construction de 15.000 places de prison, que j'avais lancée en 1987, a été maintenue, devant les perspectives catastrophiques qu'aurait engendrées son abandon : criminels en liberté, surpopulation barbare dans nos prisons. Faire de la justice une priorité ne serait guère perceptible pour le contribuable. Alors que quelques milliards de plus dans le budget la rendrait capable de prévenir, punir, faire appliquer les peines et traiter les affaires civiles au rythme de la vie moderne.

Deuxièmement, l'institution judiciaire subit le choc de la révolution des techniques et des mœurs. La médiatisation rend vains les garde-fous installés pour préserver la sérénité des juges et la liberté des citoyens - notamment le secret - : elle crée de nouvelles motivations chez les magistrats, qui tempèrent leur rigueur. Dès qu'une affaire judiciaire est sous le feu des projecteurs, les journalistes font leur enquête et désignent les coupables avant même que la justice n'ait commencé la sienne. La pression est parfois si forte que la décision des juges est altérée. Pire, lorsque le juge lui-même, aspirant au vedettariat, et cherchant le coup médiatique, oublie son éthique! la politisation a fait voler en éclat le droit de réserve sur lequel reposaient la dignité et, à plus forte raison, la des crédibilité magistrats. L'engagement déclaré du juge, qui affirme son militantisme, jette le doute sur son impartialité. Va-t-il plus loin en considérant que sa foi politique doit imprégner l'exercice même de son métier ? Il substitue

alors sa propre loi à celle de la République. Plus perturbant encore pour le magistrat le chambardement des valeurs de la société! Pris entre la loi et l'air du temps, il est conduit à trancher, hors des critères traditionnels, avec une subjectivité qui, si noble soit-elle, peut l'exposer à d'inacceptables dérives. Le retour à l'obligation de réserve et un respect plus strict de la loi républicaine demeurent, à coup sûr, des contraintes salutaires pour lui.

Troisièmement, le bouleversement des mœurs n'implique pas pour autant celui de l'institution judiciaire. L'équilibre des multiples pouvoirs et contre-pouvoirs qui la composent permet d'en limiter les erreurs et les excès. Elle fonde l'indépendance des juges qui exercent leurs fonctions avec une parfaire autonomie. Elle refuse, en revanche, l'indépendance qui ferait du corps judiciaire luimême un Etat dans l'Etat, coupé de la Nation, et s'exposant, comme les Parlements de l'Ancien Régime, à des abus incontrôlables. Cette indépendance est cependant menacée dès que surgissent les « affaires » qui impliquent la classe politique, ou mettent en cause l'Etat. La menace est directe lorsque, par exemple, un procureur peut, sur l'ordre du garde des Sceaux dont il dépend, bloquer l'ouverture légitime d'une information - on l'a vu trop de fois ces dernières années. Elle est plus oblique avec les nominations des juges qui, proposées par le Conseil supérieur de la magistrature, dépendent en dernier ressort du président de la République. Situation perverse!

Pour éliminer ces vices, pourquoi tout bouleverser alors que des mesures limitées suffisent? On peut facilement neutraliser les tentations d'un garde des Sceaux d'entraver le cours de la justice (par exemple, en l'obligeant dans une telle circonstance

à donner une instruction écrite et à la rendre publique), sans avoir à soustraire le procureur à son autorité. De même, dégager les nominations de l'emprise présidentielle ne doit pas conduire à une justice autogestionnaire où la lutte des clans ne garantirait pas les nominations plus objectivement que dans le système actuel. Il suffirait de confier la charge de nommer les juges à un CSM composé et fonctionnant de façon plus indépendante et où le chef de l'Etat jouerait un rôle d'arbitre et non plus de gestionnaire de la carrière des juges.

La procédure de l'instruction devrait mieux protéger la liberté des citoyens. Dans le débat, qui vient de s'ouvrir au Parlement, l'accord devrait se faire pour mieux assurer les droits de la défense, faire disparaître l'inculpation que la loi actuelle rend, sans le vouloir, infamante et instaurer la collégialité pour décider de la mise en détention préventive. A une condition toutefois : ne pas répéter l'erreur commise, dès l'origine, et démontrée par cinquante ans de pratique, d'y faire siéger le juge d'instruction lui-même.

Une bonne justice est au point de rencontre de trois forces : la conscience aiguë chez les magistrats que leur métier exige une ascèse ; la volonté chez les politiques de leur donner les moyens de l'exercer ; un équilibre de l'institution qui assure l'indépendance des juges, sans les couper du pouvoir qui, émanant du peuple, leur transmet son message et fonde leur légitimité.

Albin CHALANDON

#### FEMMES D'ALGERIE (sur la condition féminine)

# Les combats perdus depuis 1958 · Khomeyni au lieu d'Atatürk · La fanatisme misogyne · L'affaire des tchadors ou l'anti bon sens · Quand Averroës disait la vérité.

Mesdames d'Algérie, je suis malheureuse avec vous, j'ai peur pour vous. Nous étions bien seuls, dans la presse française Le Figaro et moi, quand nous prenions à cœur votre cause, celle des droits de l'être humain, le 5 février 1957, «Indépendance en Algérie? Oui, celle de la femme», le 17 septembre 1958, «Quatre millions de musulmanes comptent sur la France». L'opinion approuva ce juste combat dans de très nombreuses lettres.

Le «parler vrai» ? Nous l'avons pratiqué à cette époque et nous continuons aujourd'hui - Car enfin! celles qui ont cru obtenir une citoyenneté à part entière, une libération, en combattant avec le FLN contre la France, peuvent évaluer, près de quarante ans après, les résultats. L'intégrisme islamique, pour toutes les raisons que l'on connaît, influence de la désastreuse révolution khomevniste. échec économique du socialisme algérien, qu'il ait eu le visage de Ben Bella, de Boumedienne, de Chadli ou de n'importe lequel, se développe comme un feu de brousse. C'est vous qu'il consumera, vous le savez bien, puisque, depuis des siècles, vos hommes, dans leur majorité, interprétent l'islam contre vous, dans leur égoîste intérêt. Quand vous m'exprimiez vos peines, vos douleurs, d'Alger à Colomb-Béchar, vous, Kabyles, vous Arabes, et vos craintes d'être répudiées unilatéralement, avec ou sans vos enfants; quand tel de vos maris, instituteur, me disait en 1956 : «J'ai une moitié de moi paralysée, il faudrait que la France donne l'ordre» c'est-à-dire ses lois, laïques - l'espoir d'un grand, d'un vrai changement était dans nos cœurs.

En 1958, vous pouviez, et nous aussi, croire que c'était gagné! Nous vous avions tous compris! Le progrès social, civique, l'éducation auraient produit leur effet sur la démographie. Nous n'en serions pas aujourd'hui devant ce Niagara de naissances qui rend toute solution impossible. Hélàs! Pourquoi celui qui avait dit: «La

France a perdu une bataille mais elle n'a pas perdu la guerre» a-t-il accepté que la guerre d'Algérie fût perdue quand la bataille était gagnée, sur le terrain et dans les cœurs?

#### Natalité

Laissez-moi aussi évoquer un entretien que j'ai eu avec Mme Sadate, au Caire, deux ans avant l'assassinat de son mari. Elle me disait : «Un million et demi de bouches à nourrir de plus par an!... Si la femme du fellah n'a pas onze enfants, elle n'est pas considérée. Il faudrait pouvoir contrôler les naissances, trois enfants au maximum par exemple, mais Al Azhar s'y oppose. C'est insoluble!»

Et quand il aurait fallu un Ataturk, le monde islamique a eu Khomeyni! Les conséquences? Elles éclatent partout, en chaîne. Et jusque chez nous.

L'affaire des tchadors a montré jusqu'à quel degré d'aberration, d'antibon sens nous étions tombés. Et je ne parle pas ici du drame de l'excision, de l'infibulation, que j'évoquais, seule, dans la presse, le 17 septembre 1958!

Dans les écoles de l'Etat, - puisque tout se vaut, que toute différence doit être acceptée, qu'il n'y a plus de valeurs, de lois françaises à respecter, de pauvres jeunes filles sont venues afficher leur appartenance à des mœurs archaïques, contraignantes, «ségrégantes». La femme de Sganarelle aimait être battue, il ext vrai! Mais je ne suis pas sûre que toutes les femmes musulmanes d'Algérie et d'ailleurs partagent ce point de vue, quand elles sont libres de parler. Mme Gisèle Halimi, qui prit le parti du FLN au plus fort de la guerre, Mme Halimi ellemême n'a pas pu supporter les conséquences de son combat. Elle a protesté contre le port du voile à l'école, Bravo! Mais tout cela était prévisible.

Quand Georges Bidault, Jacques

Soustelle, Henri Yrissou, Léon Delbecque, d'autres encore, défendaient l'Algérie française, ce n'était pas une cause rétrograde, réactionnaire, c'étaient les droits de l'être humain. homme et femme, qu'ils soutenaient à la tribune de l'Assemblée nationale. La citoyenneté française libérait. permettait tous les progrès dans un Etat où ne se mêlent pas religion et statut juridique. On réclame aujourd'hui la charia en Algérie et demain en France. l'expulsion des femmes de leur activité professionnelle. pour au'elles continuent à faire un enfant par an, sans doute. Ma pensée va vers mesdames Sid Cara, Khebtani, Boubsa, qui furent élues à l'Assemblée nationale de 1958 à 1962 et représentent si bien les aspirations de leurs sœurs en traçant pour elles un avenir d'authentique liberté.

#### Ne vous trompez plus!

Qu'elle tragique erreur a commise l'Occident quand il a déposé « le fardeau de l'homme blanc » dont parle Kipling et surtout quand il a abîmé luimême le visage qu'il présentait au monde, liant depuis 1968 la démocratie à la licence des mœurs, à la pornographie, à l'insécurité, à la drogue, provoquant ainsi une violente réaction contre lui à travers des canaux politiques où s'est engouffré le fanatisme islamique le plus dur, le plus misogyne.

Il y a huit siècles, Averroës disait :
« la pauvreté et la décadence dont
souffre le monde islamique est la
conséquence de la condition inférieure
de la femme, qui est considérée comme
un animal domestique et ne participe
pas à l'enrichissement matériel et
spirituel du pays. »

Alors, Mesdames d'Algérie, Avorrës ou Khomeyni? Ne vous trompez plus!...

Monique Difrane Journaliste-écrivain

#### L'AUMONERIE DANS LES MATERNELLES

#### L'importance des premières années dans le destin de l'homme

Les spécialistes des sciences humaines depuis deux siècles sont unanimes à reconnaître l'importance des premières années dans le destin de l'homme.

Ce qui a commandé toute la recherche en ce domaine, c'est la découverte des enfants sauvages. On appelle ainsi les enfants élevés sans contact avec l'homme, soit seuls, on ne sait comment, soit par des animaux. On connaît plus de 52 cas, étudiés sérieusement. Quand on récupère un tel enfant après 7 ou 8 ans, on ne peut plus lui apprendre à parler. C'est trop tard. Ainsi, par analogie, pour l'éveil de la foi. L'apprentissage de la conversation avec Dieu doit se faire en même temps que l'apprentissage de la conversation avec les hommes. Si l'enfant de 4 ans sait parler aux hommes, il devrait aussi savoir parler à Dieu.

Les médecins reconnaissent également l'importance des premières années pour la réussite de la vie, qu'il s'agisse de la santé physique ou de l'équilibre psychique. Certains spécialistes résument volontiers leur pensée par cette formule : « Un enfant de 4 ans est achevé d'imprimer ». Ils croient retrouver l'origine des maladies mentales dans les malformations de la première enfance. Eh bien ! si les maladies mentales peuvent venir de la première enfance, la santé spirituelle, l'enracinement du sens de Dieu peuvent

venir aussi de la première enfance. Heureux l'enfant qui a une sainte mère!

Le père Jousse est un jésuite mort en 1961. L'Abbé Brémond disait : « Jousse est le fondateur de l'anthropologie, le Copernic et le Newton de la mécanique humaine. Avant Jousse, on avait une squelettologie, maintenant on a une anthropologie ».

Or, Jousse pose ce principe:

« L'homme se construit surtout avant 7 ans, en rejouant inconsciemment ce dont il est témoin ». Rejouer, ici, est un terme technique qui signifie imiter sans le savoir, imiter sans s'en douter, imiter inconsciemment. Tout ce que nous disons là relève de l'inconscient.

Les pédagogues sont du même avis. Maria Montessori appelle les premiers sept ans : l'âge de l'esprit absorbant. C'est l'âge d'or de l'intellect, où l'enfant absorbe tout comme une éponge absorbe l'eau. Posez un enfant de 3 semaines dans une famille chinoise, à 4 ans il parle chinois avec un accent parfait, sans s'être jamais demandé si c'est difficile. Tandis que nous, si nous commençons le chinois, nous aurons beaucoup de mal pour un résultat petit et contestable.

Le Père de Lubac dit qu'entre l'apprentissage de la parole et l'apprentissage de la foi, il y a une analogie de proportionnalité, c'est-àdire une certaine ressemblance.

C'est pourquoi on a songé à l'Aumônerie dans les maternelles. Aumônerie assurée par des femmes ayant la compétence requise et respectant la liberté de tous. Il y a bien une Aumônerie dans les Lycées. On peut imaginer qu'il y ait dans les écoles maternelles un endroit où les enfants par petits groupes judicieusement choisis, aillent régulièrement pour entendre la parole de Dieu, à cet âge privilégié où se constitue leur personnalité. Une éducation soignée donne à la liberté toutes ses chances.

Entre 2 et 6 ans, les enfants sont trop petits pour aller au catéchisme. Il faut mettre cette initiation à leur portée, là où ils sont.

Il n'y a rien de plus précieux ici-bas qu'un enfant de 2 ans de par les virtualités qu'il recèle.

Pierre Caillon Centre Saint-Jean - 61500 SEES

N.B. - L'auteur de cet article a exposé sa pensée en 2 brochures.

#### P. CAILLON .

- « Un enfant de 4 ans est achevé d'imprimer »
- « Ce qui compte, ce sont les premiers 7 ans » aux éditions N.D. de la Trinité 41008 BLOIS

RAPPEL

Nous rappelons aux lecteurs du «M.R.P. vous parle» que l'abonnement à ce petit journal est de 20 francs par an.

Quant à la cotisation des adhérents à l'Amicale elle est de 100 francs par an.

Pour nous aider à bien accomplir notre mission, tant sur le plan du fonctionnement de l'Amicale que sur celui de la publication du «M.R.P. vous parle», nous demandons aux uns et aux autres de bien vouloir nous adresser les sommes indiquées ci-dessus, s'ils ne l'ont pas déjà fait cette année, en nous retournant le bulletin figurant au verso.

Il est toujours accusé réception des versements des uns et des autres et les adhérents reçoivent une vignette à apposer sur leur carte.

#### VIENT DE PARAITRE

Le troisième cahier de l'Association des Amis de Georges Bidault vient de paraître.

Il contient les éditoriaux de Georges Bidault parus dans «l'Aube» pendant l'année 1938, avant et après Munich.

Ils sont d'un très grand intérêt.

Ce volume contient en outre d'autres commentaires sur les événements survenus pendant l'année qui a immédiatement précédé le déclenchement de la seconde guerre mondiale.

Et enfin dans ce volume sont publiés d'excellents hommages à Alfred Coste-Floret et à Gaston Charnay.

L'hommage à Alfred Coste-Floret est de Robert Bichet. Il rappelle le superbe parcours de celui qui prit une part active à la Résistance, puis à l'implantation du M.R.P. en Alsace, fut procureur au Tribunal International de Nuremberg, qui jugea les nazis et fit enfin une brillante carrière politique dans la plus droite ligne de la démocratie chrétienne.

L'hommage à Gaston Chamay n'est pas moins passionnant. Il est de Jean Dannenmuller.

Il rappelle ce que fut la vie étonnante de ce «grognard de l'ombre».

Dans le prochain numéro du «M.R.P. vous parle» nous publierons des extraits de ce très bel article.

La publication de ce cahier coïncide avec le 10ème anniversaire de la mort de Georges Bidault.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs d'adhérer à l'Association des Amis de Georges Bidault, qui s'efforce de prolonger le souvenir de ce grand français et de ce grand démocrate-chrétien.

L'adresse de l'Association est celle de son Secrétaire Général, Bernard Billaud 77 rue Claude Bernard 75005 Paris

La cotisation annuelle est de 100 francs.

On peut se procurer ce volumineux «Cahier» à l'adresse ci-dessus au prix de 180 francs (franco)

#### GOUVERNEUR DANS LE PACIFIQUE

#### Indochine, Nouvelle-Calédonie, Polynésie

Dans sa retraite, le Gouverneur Aimé Grimald écrit ses mémoires : quarante années au service de la France d'Outre-Mer. Une carrière riche en péripéties, de hautes responsabilités, brillante, qui se confond à diverses reprises avec l'Histoire même de la France. Commencée en Indochine en 1925, au temps de l'Empire triomphant, elle le transporte des presdigieuses civilisations asiatiques aux Iles de la Grande Mer du Sud encore sur le chemin du développement et s'achève à Tahiti, au cœur de l'immense bassin Asie-Pacifique, dont il esquisse l'effervescence et le devenir trouble.

Le lecteur suit l'itinéraire sinueux de l'auteur, comme s'il l'accompagnait dans ses multiples pérégrinations. Simplement, avec sensibilité et hauteur de vue, il raconte les territoires qu'il a dirigés, les événements qu'il a vécus, la grandeur de créer, mais aussi le Pékin et le Transsibérien d'alors, l'émotivité calédonienne, les nébuleuses néo-hébridaises et wallisiennes, l'ensorcellement polynésien, Mururoa. Son récit, teinté d'histoire et de littérature, orné de paysages, émaillé d'anecdotes, se lit comme un roman. C'est une contribution de qualité à la reconnaissance de l'œuvre de notre pays sous le ministère de ses anciens gouverneurs.

Partout, le souci de l'évolution humaine et du progrès économico-social. Il ne se bome pas à gérer le présent, il voit plus loin, anticipe sur le cours des choses et des esprits, pose les jalons de l'avenir.

Aimé Grimald est membre de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

Prix LA PEROUSE 1991 de la Société de Géographie Humaine de PARIS

Collection Mondes en devenir, LWIII Série Bâtisseurs d'avenir 5 Imprimerie - Librairie Berger-Levrault 5, rue Auguste Comte 75006 Paris



#### BULLETIN

- 1 D'ADHESION A L'AMICALE DU MOUVEMENT REPUBLICAIN POPULAIRE 133 bis, RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS - TEL : 47.05.84.51
- 2 DE RENOUVELLEMENT DE COTISATION (1992 ou 1993)
- 3 D'ABONNEMENT AU BULLETIN « LE M.R.P. VOUS PARLE »

NOM	PRENOM
ADRESSE	
	ক

Ci-joint: Cotisation de 100 Francs

abonnement de 20 Francs par

- 1 Chèque bancaire
- 2 Chèque ou virement postal au CCP PARIS N° 4723 45 Z au nom de «Amicale du M.R.P.»
- 1 2 Rayer la mention inutile